

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 106

Artikel: A travers les sociétés féminines

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255942>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tures déjà légalisées par les mairies: et quand cette opération sera terminée, nous saurons définitivement à quoi nous en tenir. Mais le délai légal d'une année commence déjà à courir: la votation populaire doit donc en tout cas avoir lieu avant le 4 octobre 1921. En attendant le moment suprême, le Comité ne compte pas rester inactif, et sa Commission des Conférences s'occupe déjà d'organiser, dans les 48 communes du canton, comme dans un grand nombre de Sociétés en ville, des séances de propagande, avec projections lumineuses à l'occasion, afin de préparer à l'avance le terrain pour le moment décisif, et pour ne laisser aux assemblées publiques du dernier moment que les grands coups à frapper. La Commission des Finances va elle aussi se mettre à l'œuvre, et la Commission de la Presse s'ingénie à agir sur l'opinion publique au moyen de courtes notes informatives, souvent répétées, touchant au suffrage féminin. — Le Comité de l'Association, lui, déchargé de tout ce travail de propagande, se consacre au regroupement des forces suffragistes, et étudie la possibilité de la création d'une Section plus ou moins autonome de « Jeunes » recrutées dans tous les milieux féminins. D'autre part, fidèle à ses principes de travailler à l'éducation civique de la femme, il organise pour mardi soir 26 octobre, de concert avec l'Union des Femmes, une séance contradictoire sur la *Journée de huit heures*, à l'occasion de la votation fédérale des 30 et 31 octobre, à laquelle M. Burklin, député et fonctionnaire postal, a bien voulu accepter d'exposer le mécanisme de la loi. — Le thé suffragiste du 4 octobre n'a pas pu avoir lieu pour cause de force majeure, et l'ouverture de la « saison suffragiste » se fera donc en novembre, exceptionnellement le jeudi 4, avec un exposé de M. de Maday sur la *Législation internationale du travail concernant les femmes*, telle qu'elle a été fixée par la Conférence de Washington. La discussion qui suivra promet d'être des plus intéressantes.

E. Gd.

VAUD. — Dès le 25 septembre, nous avons pu reprendre notre activité grâce à l'amabilité de M^{es} Naegeli et Bázin, fondatrices de l'*« Entr'aide féminine »* de Marseille, qui nous apportèrent un charmant travail sur le suffrage féminin. — Quelques jours plus tard se constitua le Groupe lausannois du Suffrage féminin, dont la création était devenue nécessaire, notre Association vaudoise s'étant transformée en une fédération de groupes autonomes. Nos membres eurent ce jour-là le grand privilège d'entendre la déléguée du gouvernement de l'Uruguay au Congrès suffragiste de Genève, M^{me} Dr Luisi, qui, en termes élégants et chaleureux, démontre à ses auditeurs les relations qui existent entre le vote des femmes et le relèvement de la moralité. Pour elle comme pour nous, il n'existe qu'un seul moyen de travailler efficacement dans la lutte contre l'alcoolisme et le vice sous toutes ses formes: l'introduction du suffrage féminin. — Le 30 octobre prochain, à 15 heures, aura lieu, à Lausanne, à la salle Jean Muret, l'assemblée des délégués de l'Association cantonale vaudoise pour le Suffrage féminin, séance publique où l'on entendra trois rapports: sur l'assemblée générale de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, sur le Congrès abolitionniste et sur le Congrès suffragiste du mois de juin (accompagné de projections lumineuses).

L. D.

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes*. — Bien que le Comité ait organisé dès septembre son activité et ses séances régulières, ce n'est lorsquement que durant le courant de ce mois-ci que les membres ont été de nouveau conviés à reprendre le chemin du local de la rue Etienne-Dumont. Le premier thé de membres de la saison a eu lieu en effet le 7 octobre, et toutes celles qui y ont assisté ont vivement éprouvé qu'un public plus nombreux ne fut pas venu entendre le très remarquable travail présenté par M^{me} de Keyserling sur l'*assurance* (assurance-maladie et assurance-vieillesse) et les considérations si justes que lui ont suggérées les réponses faites à l'enquête menée sur ce sujet parmi des ouvrières par la Commission des Assurances. C'est pourquoi, et pensant que le jour et l'heure sont peut-être défavorables à des rencontres plus nombreuses, le Comité de l'Union a décidé de transférer au premier samedi de chaque mois, à 5 heures, ces séances consacrées à l'étude et à la discussion de sujets sociaux, le premier jeudi restant réservé aux rencontres amicales égayées de musique et de productions diverses et au thé. Le Comité espère vivement parvenir de cette façon donner satisfaction à toutes, et obtenir une participation nombreuse et active aux « Assemblées mensuelles » du premier samedi. — Cette décision a été annoncée à l'Assemblée générale d'automne, qui a eu lieu le 14 octobre devant un nombreux public, par M^{me} Gourd, qui a donné en même temps un aperçu de l'activité projetée pour cet hiver. L'Union compte d'abord organiser, comme suite à la série de l'année dernière, toute une série de causeries sous ce titre: *Quelle profession choisir pour nos filles?* causeries qui seront consacrées, après les métiers manuels, aux carrières libérales et techniques. D'autre part, le Comité se fait un devoir de s'occuper activement d'abord de la pénible et complexe question de la situation des sages-femmes à Genève, qu'on lui a demandée depuis longtemps de prendre

en main; puis de celle des femmes incurables pour lesquelles l'Etat ne fait rien, ou si peu que rien, alors que les hommes incurables sont dotés d'une excellente institution officielle; et enfin du sujet, à l'ordre du jour un peu partout maintenant dans les milieux féministes, des *Pensions aux mères*. Avant d'envisager l'avenir, l'Assemblée avait été renseignée sur le passé, d'abord par différentes communications concernant la vie intérieure de l'Union, ensuite par deux rapports de M^{me} Fatio-Naville et de M^{me} Guibert sur la réunion dans notre ville de la Fédération abolitionniste internationale et au Cours d'orientation professionnelle. Une causerie très délicatement dite et très profondément pensée de M^{me} Meyer sur les *Années immorales* figurait encore à cet ordre du jour si bien rempli. — L'Union a eu le privilège de pouvoir offrir aux présidentes des Sociétés internationales et nationales féminines résidant à Genève, comme aux présidentes des Sociétés genevoises affiliées à l'Alliance et à quelques amis personnels de M^{me} Chaponnière-Chaix, le grand plaisir d'offrir à cette dernière leurs félicitations à l'occasion de son élection à la présidence du Conseil International des Femmes. Des paroles émues et cordiales ont été échangées dans l'intimité du salon de l'Union, égayé par les fleurs aux couleurs internationales offertes à la nouvelle présidente, et des télogrammes venus notamment du canton de Vaud ont apporté le message des absentes à cette petite fête de famille. La présence de Dr Luisi, présidente du Conseil National des Femmes de l'Uruguay, a été là comme à l'Assemblée générale de l'Union, un plaisir et un encouragement pour toutes celles qui attachent un grand prix aux relations féministes internationales.

E. G.

Assemblée de l'Union nationale suisse des Amies de la Jeune Fille, à Montreux, les 15 et 16 septembre 1920. — Les statuts des Amies de la Jeune Fille ont subi, à la suite de la guerre, des modifications importantes. Dans son rapport, magistralement condensé, la présidente *ad interim* du Bureau central, M^{me} Studer-Steinhäuslin, expose l'organisation nouvelle. Les rapports internationaux entre Amies ne pouvaient se rétablir sur les bases anciennes. Dans les pays où les Amies étaient organisées avant la guerre, elles ont fondé des Unions nationales qui seront reliées à l'avenir par un Bureau central ayant son siège en Suisse. Ce Bureau, dont les membres sont suisses, se charge des communications indispensables entre les Amies de nations différentes. Il n'est pas question pour le moment que les Amies françaises et belges s'occupent des jeunes filles des empires centraux autrement qu'en transit. Il y a aujourd'hui 8 Unions nationales (en Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Suisse), et des groupes et Amies isolés dans les autres pays qu'on cherche peu à peu à retrouver. Les fils ont été coupés pendant la guerre. Les hommes se sont fermés dans bien des villes. Autre décision importante: les sections de l'Union nationale suisse ne peuvent s'affilier à d'autres Associations suisses sans l'autorisation du Bureau national. Si les suffragistes saint-galloises ont déploré un refus des Amies de la Jeune Fille lorsqu'elles la prièrent d'entreprendre une action en commun, elles doivent se dire qu'une demande analogue a été faite aux Amies vaudoises par les antisuffragistes de leur canton. Le travail des Amies est limité à la protection de la jeune fille. La présidente nationale, M^{me} Julie Lieb, en donne un aperçu rapide, traduit par la vice-présidente, M^{me} Du Bois. Il y a actuellement en Suisse 19 comités cantonaux et 27 comités locaux. Dans 740 endroits, il y a des Amies correspondantes. L'Association compte 2278 membres actifs et 5000 membres passifs. 23 maisons hospitalières, 3 homes de convalescence, 17 œuvres de gare (il vient de s'en fonder une à Olten), 25 bureaux de placement, 2 écoles ménagères, 1 home pour enfants, 9 salles du dimanche, 3 clubs de la jeunesse, 4 associations de domestiques, 4 associations de raccordage. Les Amies s'occupent aussi des sommelières à l'occasion des fêtes publiques. Elles publient 4 journaux, deux en langue allemande, deux en français: le *Bien public* et l'*Aufgeschaut*, organes de renseignements pour les Amies, le *Stern* et la *Petite Lumière*, journaux pour les jeunes filles. — Les bureaux de placement déplorent la pénurie de domestiques. Les homes souffrent du renchérissement de la vie. — La conférence de M^{me} Hélène Naville sur le *suffrage et la famille* rencontre le plus vif intérêt et suscite une discussion aussi intéressante qu'élevée. M^{me} Curchod-Secrétaire termine la séance publique par un discours vibrant rappelant aux Amies leurs responsabilités pour la société comme femmes et comme chrétiennes. Notons encore l'excellent accueil des Montreusiniennes et l'aspect charmant de la cuisine de Chillon où a eu lieu la séance publique de l'après-midi.

A. DE M.

Lausanne. — *Union des Femmes* — Malgré toutes ses occupations, M. M. Veillard, docteur en droit, a consenti à nous donner cet hiver un cours d'instruction civique et de discussion, qui a lieu le mardi, à 20 h. 15, St-Pierre, 13. La Constitution fédérale y est expliquée et commentée puis viennent des exercices parlementaires, et, sous la direction entendue de leur professeur, les nombreuses élèves du cours apprennent à présider une séance, à prendre part à des débats, etc., tout autant d'exercices du plus haut intérêt, dont nous avons un très grand besoin. Nous recommandons vivement ce cours à toutes les femmes et jeunes filles. De nouvelles inscriptions seraient encore acceptées, bien qu'il ne reste que quelques places vides dans la salle.

L. D.

Neuchâtel. — *Société d'Utilité publique*. — La Section neuchâteloise de cette Société nous prie, en complément de l'information parue dans notre numéro du 25 septembre, d'aviser nos lectrices que les inscriptions pour récompenses aux domestiques se font, dans ce canton, auprès de M^{me} Tribollet, Parcs, 2, Neuchâtel.